



RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018

**Rappel - Vous avez jusqu'au 17 février
pour répondre en ligne et remettre vos questionnaires - Pensez-y !**

Cette année, vous êtes concerné par le recensement comme tous les habitants des PORTES EN RE.

Un agent recenseur vous a, par conséquent, proposé de répondre à l'enquête sur **internet** ou remis **une feuille de logement** pour votre foyer, **un bulletin individuel** pour chaque personne vivant chez vous et **une notice d'information** sur le recensement pour vous guider.

Plusieurs possibilités s'offrent à vous :

Pour le recensement en ligne :

Connectez-vous sur le site www.le-recensement-et-moi.fr avec les codes personnels remis par l'agent recenseur au plus tard le **samedi 17 février**.

Pour les questionnaires papier :

- Vous pouvez convenir d'un **rendez-vous avec l'agent recenseur** pour lui remettre les questionnaires.
- En cas d'absence, vous pouvez les **confier**, sous enveloppe, **à un voisin ou au gardien** qui les lui remettra pour vous.
- Si vous le souhaitez, vous pouvez les retourner, sous enveloppe, **directement à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee**.

N'oubliez pas, ces questionnaires doivent être remplis et remis au plus tard le 17 février.

Votre participation est indispensable pour obtenir un recensement de qualité. C'est un acte civique, mais aussi une obligation légale en vertu de la loi du 7 juin 1951 modifiée.

Les résultats publiés chaque année par l'Insee grâce à vos réponses aident **vos élus à adapter les infrastructures à vos besoins, que ce soit en matière de crèches, d'hôpitaux, de pharmacies, de logements, de transports publics, etc.**

Toutes vos réponses sont confidentielles et ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un contrôle administratif ou fiscal.

- **Pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez la mairie au 05 46 29 50 56.**
- **Pour trouver les réponses à vos principales questions sur le recensement de la population 2018 : www.le-recensement-et-moi.fr**
- **Pour en savoir plus et consulter les résultats du précédent recensement : www.insee.fr**

Je vous remercie par avance de votre participation.



Le Maire,
Michel AUCLAIR